



**MASTER 2
Biodiversité,
Ecologie, Evolution :
Parcours
Approche
écologique du
paysage**

Code diplôme : 13511822

CFA UNION
8 boulevard Dubreuil
91400 ORSAY
contact@cfa-union.org / www.cfa-union.org

SOMMAIRE

Vos contacts	P.2
Les dates clefs de la formation	P.3
Présentation du diplôme :	
- Condition d'admission	P.4
- Objectifs de la formation	P.4
- Compétences acquises	P.4
- Modalités d'organisation	P.4
- Modalités d'organisation et de sanction du diplôme	P.5
- Durée de la formation	P.5
- Les blocs de compétences	P.5
- Les taux de réussite et de rupture	P.5
Le programme	P.6
Le calendrier d'alternance	P.7
Les moyens humains et matériel	P.8/9
Fiche RNCP	P.24/30

VOS CONTACTS



• Contacts Pédagogiques

Responsables de la formation

Sophie NADOT sophie.nadot@universite-paris-saclay.fr
Tél : 01 69 15 56 65

Stéphane BAZOT stephane.bazot@universite-paris-saclay.fr /
Tél : 01 69 15 71 36

Pour l'Ecole Du Breuil :

Anne BREUIL : anne.breuil@paris.fr / tél : 01.53.66.14.00

Secrétariat : Guylaine Cléménçon

guytaine.clemencon@universite-paris-saclay.fr / tél : 01.69.15.77.37

• Contacts CFA

Conseiller formation :

Nancy LECOCCQ
Tél : 06.32.12.43.41 / nancy.lecocq@cfa-union.org

Service financier :

Hanane AABOU
Tél : 06.07.59.68.87 / hanane.aabou@cfa-union.org

Référent handicap :

Anna TOTH
Tél : 06.07.80.85.37 / anna.toth@cfa-union.org

Adresse postale : CFA UNION

8 boulevard Dubreuil – 91400 ORSAY

DATES CLEFS DE LA FORMATION



- **Recrutement**

Le parcours s'adresse aux étudiants ayant validé un niveau Bac+4 ou plus dans le domaine de l'écologie, du paysagisme, de l'urbanisme, de la géographie.

Modalités : sur dossier (phase d'admissibilité) et entretien éventuel (phase d'admission)

Dates de la formation : 21/09/2023 au 20/09/2024

Réunion d'information destinée aux admissibles :
25/09/2023

Date de la rentrée universitaire:
21/09/2023

Présentation du diplôme

➤ Conditions d'admission :

Le parcours est accessible à toute personne ayant validé un Bac +4 dans le domaine de l'écologie, du paysagisme, de l'urbanisme ou de la géographie, sous réserve de connaissances générales sur la biodiversité.

Ce parcours est en apprentissage, il faut donc avoir moins de 31 ans révolus à la date de signature du contrat pour y être admis.

➤ Objectifs de la formation :

Dans le contexte actuel d'urbanisation croissante et de prise de conscience de la nécessité de préserver et valoriser la biodiversité, les espaces verts urbains sont perçus comme des espaces de nature. Le secteur du paysagisme évolue en conséquence, avec une prise en compte croissante de l'écologie scientifique et des concepts de l'ingénierie écologique, et la frontière entre écologues et paysagistes devient ténue.

+ Le parcours Approche écologique du paysage vise à former des **professionnels à l'interface entre écologues et paysagistes**, capables de concevoir et gérer des projets d'aménagement fonctionnant comme des écosystèmes autonomes, avec la maîtrise des outils de l'ingénierie écologique, du paysagisme et de l'ingénierie urbaine ;

+ Les enseignements fournissent des connaissances en écologie, en urbanisme, en méthodologie appliquée au paysage et à l'écologie, et mettent l'humain et sa relation avec la nature au coeur des projets ;

+ Ce parcours s'effectue par la voie de **l'alternance** et de l'apprentissage, permettant une immersion rapide dans le milieu professionnel.

➤ Compétences acquises durant la formation :

- Maîtriser toutes les étapes de l'élaboration d'un projet d'aménagement, depuis la formulation de la demande du client jusqu'au projet lui-même, en respectant le cadre réglementaire et les procédures pour les commandes publiques et privées
- Appliquer les principes de l'ingénierie écologique à un projet d'aménagement paysager en milieu rural ou urbain
- Intégrer les principes de l'urbanisme dans un projet d'aménagement d'espace urbain

➤ Modalités d'organisation de la formation

La formation se déroule sur un an selon un calendrier alternant des périodes en formation (14 semaines au total, plus une semaine de mise à niveau optionnelle, destinée aux étudiants ne possédant pas suffisamment de bases en écologie) et des périodes en entreprise (voir le calendrier d'alternance plus loin).

➤ **Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme**

EVALUATION :

Chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée selon ses propres modalités, avec un format d'évaluation adapté à l'enseignement dispensé (examen écrit / oral / rapport).

SANCTION DIPLOME :

- Les UE sont validées avec une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les UE se compensent entre elles au sein d'un bloc de compétences (voir ci-après) avec un seuil de compensation de 7/20 à l'UE, sauf pour le bloc « Mise en situation », au sein duquel chaque UE doit être acquise.
- Les blocs de compétences ne se compensent pas entre eux.

Une seconde session est proposée en cas d'échec ou d'absence à la première session

• Calcul de la note moyenne obtenue

Chaque UE est affectée d'un coefficient correspondant au nombre d'ECTS attribués pour la validation de l'UE (voir ci-après le programme simplifié de la formation).
La note moyenne du diplôme est donnée sur 20.

• Mentions

Note supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 : mention passable
Note supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention assez bien
Note supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention bien
Note supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien.

• Jury d'examen

Stéphane Bazot
Anne Breuil
Sophie Nadot

➤ **Durée de la formation /an**

460 h / an
plus 20h optionnelles de mise à niveau en écologie

➤ **Blocs de compétences :**

https://site.cfa-union.org/mediatheque/fiche_cal2/MAS2_AEP.pdf

➤ **Informations diverses :**

Taux de réussite : 100%
Taux de rupture : 0%

Dispensé en présentiel sous contrôle continu

Programme simplifié de la formation

Bloc de compétences	UE	ECTS
Connaissances en écologie et urbanisme (14 ECTS)	Mise à niveau en écologie (20h)	-
	Urbanisme (50h)	5
	Milieux aquatiques – qualité et gestion (60h)	6
	Nature, homme, paysage (35h)	3
Méthodologie en écologie et paysagisme (18 ECTS)	Ingénierie et services écologiques (60h)	6
	Gestion de projet (35h)	5
	Etude paysagère appliquée (70h)	7
Mise en situation (28 ECT)	Projet tuteuré (150h)	8
	Entreprise 1 et 2	20

Calendrier de la formation

Année universitaire 2023-2024

Calendrier M2 AEP 2023-2024

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
1	1	1	1 INGS	1	1 PROJ/PAYS	1	1	1	1	1	1	1
2	2 PAYS/GEST	2	2	2	2 PROJ/PAYS	2	2 PROJ	2	2	2	2	2
3	3 PAYS/GEST	3	3	3	3	3	3 PROJ	3	3	3	3	3
4	4 PAYS/GEST	4	4 INGS	4	4	4	4 PROJ	4	4	4	4	4
5	5 PAYS/GEST	5	5 INGS	5	5 NAHP	5	5 PROJ	5	5	5	5	5
6	6 PAYS/GEST	6	6 INGS	6	6 NAHP	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7 INGS	7	7 NAHP	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8 INGS	8	8 NAHP	8	8	8	8	8	8	8
9	9 MILA	9	9	9	9 NAHP	9	9	9	9	9	9	9
10	10 MILA	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11 MILA	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12 MILA	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13 MILA	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16 MILA	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17 MILA	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18 MILA	18	18	18	18	18 PROJ/PAYS	18	18	18	18	18	18
19	19 MILA	19	19	19	19	19 PROJ/PAYS	19	19	19	19	19	19
20	20 MILA	20	20	20	20	20 PROJ/PAYS	20	20	20	20	20	20 Oraux 2023-2024
21	21	21	21	21	21	21 PROJ/PAYS	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22 PROJ/GEST	22 PROJ/PAYS	22	22	22	22	22	22 Oraux 2023-2024
23	23	23	23	23	23 PROJ/GEST	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24 PROJ/GEST	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25 PROJ/GEST	25 PROJ/PAYS	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26 PROJ/GEST	26 PROJ/PAYS	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27 PROJ/PAYS	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28 PROJ/PAYS	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29 PROJ/PAYS	29 PROJ/PAYS	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30 PROJ/PAYS	30	30	30	30	30	30	30
	31		31	31	31 PROJ/PAYS	31 PROJ		31		31	31	

Entreprise
Formation

Les moyens

- L'équipe pédagogique

Sur demande

- Moyens mis à disposition :

Salles d'enseignement dans les différents locaux (campus d'Orsay-Saclay de l'Université Paris-Saclay, Ecole Du Breuil, Sorbonne Université)

Ordinateurs portables, vidéoprojecteurs, supports de stockage externe

Bibliothèques (campus d'Orsay, école Du Breuil)

Le campus d'Orsay-Saclay de l'Université Paris-Saclay :



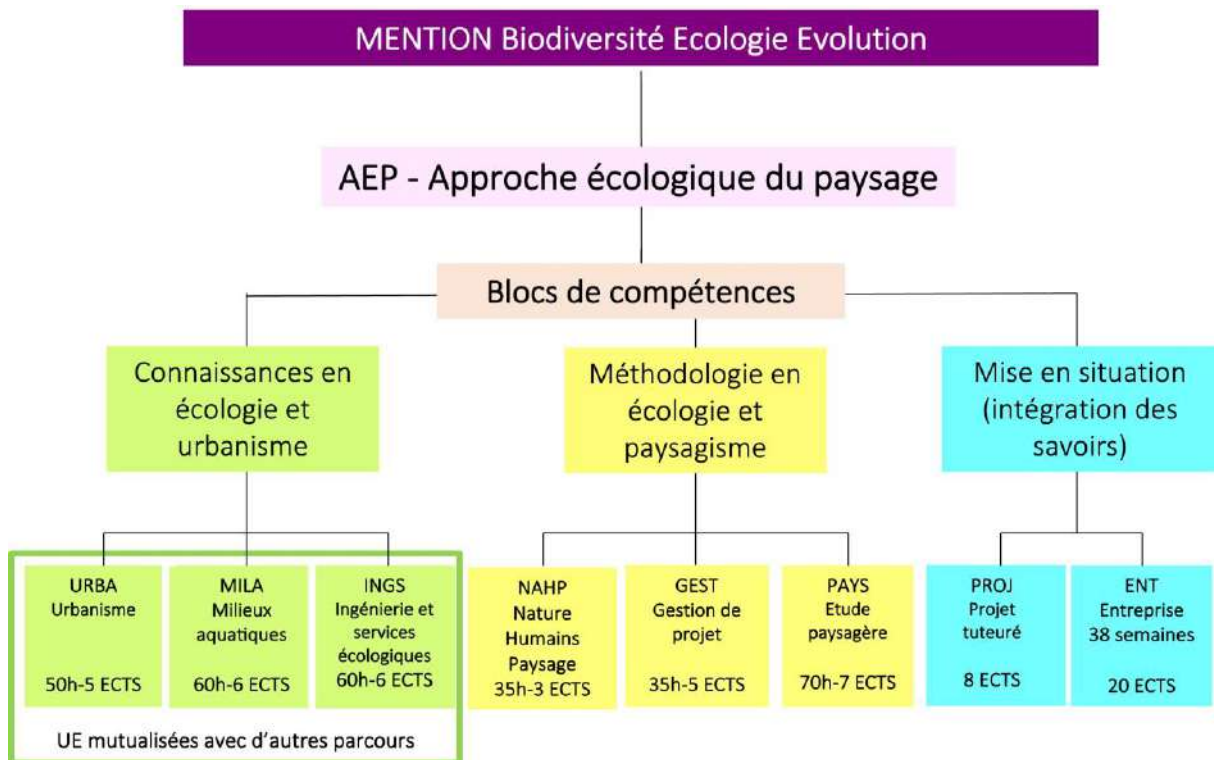
L'école Du Breuil :



M2 APPROCHE ECOLOGIQUE DU PAYSAGE

Parcours en apprentissage de la mention Biodiversité, Écologie, Évolution
 Université Paris-Saclay, en partenariat avec l'École Du Breuil et le CFA Union

Descriptif des enseignements 2023-2024



Mise à niveau (MINE) - UE non créditée

Mots clés

Mise à niveau en écologie

Description du contenu de l'enseignement

Ecologie fonctionnelle, écologie des communautés, écologie des populations, écologie du paysage, relation entre nature et société.

Compétences à acquérir

Acquérir les bases de l'écologie scientifique.

Objectifs

Ce module propose une revue des différents concepts de l'écologie scientifique, afin de permettre aux étudiants n'ayant pas ou peu fait d'écologie de se familiariser avec les concepts et le vocabulaire associé. Associé à la lecture d'ouvrages d'écologie générale destinés aux étudiants de niveau licence, il permet de voir ou revoir les bases de l'écologie permettant de suivre avec aisance les enseignements du parcours.

Programme

- Conservation et gestion de la biodiversité
- Ecologie des communautés
- Cycles biogéochimiques et fonctionnement de la biosphère
- Réseaux trophiques
- Introduction à l'ingénierie écologique (préalable à l'UE INGS)
- Enjeux sociétaux à l'ère de l'anthropocène : les rapports hommes-nature
- Initiation à la floristique

Coordinatrice

Sophie Nadot

Volume horaire total

20h de cours

Lieu

Université Paris-Saclay, campus d'Orsay

Approche écologique du paysage

Bloc connaissances en écologie et en urbanisme Ingénierie et services écologiques (INGS) – 6 ECTS

Mots clés

Restauration, indicateurs, changements globaux, économie de l'environnement, Gestion des écosystèmes, socio-écosystème

Prés-requis obligatoires

Compréhension du fonctionnement des systèmes biologiques, lectures d'articles scientifiques en anglais, capacité de synthèse.

Objectifs

Fournir aux étudiants qui se destinent à la gestion de l'environnement ou à la recherche sur la valeur fonctionnelle de la biodiversité, des connaissances spécialisées sur l'impact de la biodiversité sur un certain nombre de fonctions des écosystèmes qui présentent une valeur reconnue pour les sociétés humaines.

Contenu

Cycle de conférences par les enseignants-chercheurs, chercheurs et personnes de la société civile (associations, collectivités locales, entreprises privées)

Compétences à acquérir

Identifier et évaluer les conséquences écologiques et économiques des actions humaines sur les systèmes écologiques pour proposer des modes d'actions afin de faire évoluer un système écologique vers un état souhaité dans un contexte de socio-écosystème

Coordinatrices

Nathalie Frascaria-Lacoste, Professeur AgroParisTech
Florence Hulot, MC Université Paris-Saclay
Sophie Nadot, PR Univ. Paris-Saclay
Audrey Niboyet, MC AgroParisTech

Volume horaire total 60h

CM : 30h, TD : 10h, projet en groupe : 20h

Lieu

Université Paris-Saclay, campus d'Orsay et distanciel

Mode de contrôle des connaissances

Projet par groupe avec rendu écrit (coefficient 1). Une soutenance orale est organisée en décembre pour présenter le projet à l'ensemble des étudiants mais elle ne compte pas dans l'évaluation.

Ce projet vise à établir le diagnostic d'un site (de plus ou moins grande envergure) en préalable à une étude plus détaillée.

Session 2 : Oral (coefficient 1)

Approche écologique du paysage

Bloc connaissances en écologie et en urbanisme Milieux aquatiques – qualité et gestion (MILA) – 6 ECTS

Mots clés

Eaux douces, poissons, écotoxicologie, gestion des pêcheries, réseaux trophiques, microorganismes, matière organique, qualité d'eau, gestion des eaux de surface

Prés-requis obligatoires

Connaissances générales de biologie et écologie

Objectifs

Avoir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'étude et à la gestion des écosystèmes d'eau douce (lacs, rivières, zones humides).

Contenu

La première semaine est consacrée aux cours dont l'objectif est de donner une compréhension globale du fonctionnement, nécessaire à l'étude et à la gestion des écosystèmes aquatiques d'eau douce (rivières, zones humides, lacs) : réseaux trophiques et transfert de l'énergie, cycles des nutriments, interactions écologie-géomorphologie-physicochimie, dégradation de la matière organique, boucle microbienne, indicateurs bactériens et techniques moléculaires de microbiologie, écotoxicologie, dynamique des populations, gestion des pêcheries, réglementation de la gestion des milieux aquatiques. En plus des connaissances fondamentales apportées, l'accent est mis sur les techniques d'investigations des milieux avec une large ouverture sur les aspects appliqués. Des intervenants extérieurs présentent ainsi des cas concrets, comme le réseau de surveillance des cyanobactéries ou la conservation des poissons migrateurs.

Compétences

Acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes aquatiques grâce à une vision intégrative et à leur gestion.

Coordinateurs

Ludwig Jardillier, PR Université Paris-Saclay

Julie Leloup, MC Sorbonne Université)

Volume horaire total 60h

CM : 30h

TP : 30h

Lieu

SU (CM) et Campus Univ. Paris-Saclay (TP)

Mode de contrôle des connaissances

Session 1 : Rapport de TP (coefficient 1)

Session 2 : Examen oral (coefficient 1)

Approche écologique du paysage

Bloc connaissances en écologie et en urbanisme Urbanisme (URBA) – 5 ECTS

Mots clés

Aménagement de l'espace urbain, planification, environnement, paysage urbain, développement durable

Objectifs

Fournir une connaissance élémentaire des techniques et arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, fondamentale pour pouvoir aborder l'environnement urbain d'un point de vue écologique et paysager.

Contenu

Ensemble de cours intégrés dispensés par des urbanistes et des paysagistes sur les contraintes physiques liées au milieu urbain et les stratégies de planification et d'aménagement de l'espace urbain, ainsi que sur les principes de l'écologie urbaine, avec une présentation notamment de l'outil TVB (trame verte et bleue).

Compétences à acquérir

Connaître les grandes lignes de l'histoire de l'urbanisme en France (Laurent Coudroy de Lille).

Connaître l'organisation de l'urbanisme réglementaire en France et comprendre les leviers du développement durable au sein de l'Urbanisme réglementaire (La Convention Européenne du Paysage, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Le Schéma de Cohérence Territoriale, Schéma Directeur Régional, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Agences Régionales de la Biodiversité, Trame Verte et Bleue). Comprendre les outils institutionnels tels que l'Approche Environnementale de l'Urbanisme et l'Autorité Environnementale du Préfet s'appuyant sur l'expertise des DREAL. Appréhender les enjeux environnementaux et leur matérialisation dans l'espace public. Comprendre le déroulement du projet à travers la lecture des cahiers des charges (CCTP). Aurore Avril.

Aborder le projet urbain dans un contexte de reconversion de territoire tout en intégrant la biodiversité. Marc Félix : cas du projet de l'île Saint Denis

Ces points seront illustrés par des études de cas.

Coordinatrices

Anne Breuil, Ecole Du Breuil

Aurore Avril, urbaniste paysagiste, Ecole Du Breuil

Volume horaire total 50h

CM : 24h ; TD : 26h

Pré-requis obligatoires

Aucun

Lieu

Ecole Du Breuil

Mode de contrôle des connaissances

Session 1 : Présentation orale par groupe d'un sujet de synthèse (15-20 mn + 10 mn questions, coefficient 0,7).

Consignes en annexe de ce document. Examen écrit (coefficient 0,3)

Session 2 : oral

Approche écologique du paysage

Bloc méthodologie en écologie et paysagisme
Étude paysagère appliquée (PAYS) – 7 ECTS

Mots clés

Aménagement paysager, diagnostic, composition paysagère

Objectifs

Former les étudiants au projet d'aménagement paysager écologique.

Contenu¹

La boîte à outils du paysagiste. Sous quel angle aborder un paysage, comment le percevoir (approche sensible), comment le diagnostiquer, définir les enjeux, comment construire une proposition.

Visite du domaine historique de Méréville.

Connaissance de la végétation.

Compétences à acquérir

Aller de l'identification des besoins de la demande jusqu'à la réalisation et la défense d'un avant-projet.

Coordinatrices

Mahaut de Laage, paysagiste, Ecole Du Breuil

Sophie Nadot, Univ. Paris-Saclay

Volume horaire total 70h

CM : 28h, TD : 42h

Lieu

Ecole Du Breuil et campus d'Orsay, sorties

Mode de contrôle des connaissances

Session 1 : présentation orale du projet

Session 2 : oral

¹ Voir en annexe les précisions sur les différentes phases mises en jeu dans une étude paysagère

Approche écologique du paysage

Bloc méthodologie en écologie et paysagisme Gestion de projet (GEST) – 5 ECTS

Mots clés

Projet, enjeux, objectifs, marchés publics, réglementation, phases, études, exécution

Objectif

Former à la technique de gestion d'un projet et de toutes ses étapes.

Contenu²

L'UE associe des conférences données par des professionnels du domaine du paysage, et des visites de sites. Les différentes phases et acteurs impliquées de la commande à la réception des aménagements sont abordés chronologiquement.

Définition du projet, phase étude, phase étude.

Visites : domaine départemental de Méréville (Essonne), domaine départemental de Chamarande (Essonne), Domaine de Montauger (Essonne).

Compétences

Maîtriser le langage, l'ingénierie et les procédures réglementaires propres au mode projet pour la conception et la réalisation d'aménagements paysagers en optimisant les ressources aux actions en réseau pluridisciplinaire.

Formuler la valeur écosystémique et sociétale de la biodiversité dans un aménagement paysager et sa valeur financière dans le contexte du développement soutenable.

Conduire un projet environnemental dans un contexte socio-économique selon les préceptes du développement soutenable.

Coordinatrice :

Sophie Nadot, université Paris-Saclay

Volume horaire total 35h

CM : 15h, TD (y compris visites) : 20h

Pré-requis obligatoires

Aucun

Lieu

Université Paris-Saclay, campus d'Orsay, sorties

Mode de contrôle des connaissances

Session 1 : examen écrit

Session 2 : oral

² Le détail des étapes est disponible en annexe à la fin de ce document

Bloc méthodologie en écologie et paysagisme Nature, homme, paysage (NAHP) – 3 ECTS

Mots clés

Anthropologie, philosophie, art, nature, paysage

Objectif

Identifier, déterminer son positionnement par rapport à la nature en tant qu'être humain

Contenu

L'UE associe des conférences données par des intervenants issus de domaines variés (anthropologie, artistes, écologues, paysagistes, philosophes) et des séances de travail sous la forme d'ateliers.

Compétences

Formuler et expliquer ce qu'est la permaculture et ce qu'elle implique en termes de bénéfices pour l'humain et son environnement.

Connecter la sensorialité pour percevoir la nature et le paysage et l'exposer sous forme d'une expression artistique.

Explorer la relation entre l'humain et le végétal sous ses différents aspects (utilitaire, affectif).

Démontrer le rôle du jardin et du paysage dans la perception de la nature à travers différentes cultures.

Discuter d'éléments d'éthique, d'esthétique et de philosophie de l'environnement.

Coordinatrice :

Claire Damesin, Univ. Paris-Saclay

Volume horaire total 35h

CM : 15, TD : 20h

Mode de contrôle des connaissances

Session 1 : exposé oral

Session 2 : examen oral

Approche écologique du paysage

Bloc mise en situation Projet tuteuré (PROJ) – 8 ECTS

Mots clés

Projet, aménagement, SIG, milieu urbain

Objectifs

Mettre en application les savoirs et savoir-faire acquis en formation par un travail collectif en petits groupes (3 ou 4 selon la taille de la promotion) et en autonomie partielle sur un projet d'aménagement en milieu urbain au thème défini par l'équipe pédagogique.

Compétences

Connaître les principes du fonctionnement des SIG (systèmes d'information géographique), outils indispensables en écologie et en paysagisme pour le recueil et la gestion des données spatiales et géographiques.

Connaître les réglementations en matière d'évaluation environnementale et de compensation écologique.

S'exprimer en anglais sur un thème en lien avec les thématiques abordées pendant la formation.

Compétences à acquérir

Construire en autonomie un projet de paysage appuyé sur les principes de l'ingénierie écologique et de l'urbanisme.

Coordinatrices

Anne Breuil, Ecole du Breuil

Sophie Nadot, Univ. Paris-Saclay

Volume horaire total par étudiant : 150h (dont 50h de présentiel)

Pré-requis obligatoires

Aucun

Période

Sur l'année

Lieu

Orsay ou Ecole du Breuil

Mode de contrôle des connaissances

Session 1 : présentation orale

Les sujets sont les mêmes que ceux de l'UE INGS. Il s'agira de partir du diagnostic effectué dans le cadre de l'UE INGS et de réaliser une étude préalable comprenant l'ensemble des pistes ou scénarii d'aménagement/réaménagement pouvant être envisagées pour le site d'étude, à l'échelle du grand paysage.

Session 2 : présentation orale

Bloc mise en situation Entreprise (ENT) – 20 ECTS

La période en entreprise a pour objectif de cristalliser les compétences acquises en formation académique avec celles acquises via l'immersion en milieu professionnel grâce au statut d'apprenti. Elle est évaluée par la production d'un mémoire ciblé sur une problématique en lien avec les missions confiées à l'apprenti par l'entreprise.

Chaque apprenti est suivi par un tuteur académique effectuant deux visites obligatoires en entreprise au cours de l'année et assurant le lien entre l'entreprise et la formation académique.

Il est demandé aux apprentis de rédiger de préparer une **fiche synthétique** (le format est libre, cela peut être un document, un diaporama) **présentant l'entreprise et les missions pendant l'apprentissage**. Le format est libre et cette fiche n'est pas évaluée, elle est destinée au tuteur, afin qu'il ait quelques éléments sur le contexte dans lequel se déroule l'apprentissage avant sa visite. La fiche doit être envoyée au tuteur quelques jours avant la date de la visite.

Coordinatrices

Anne Breuil, Ecole du Breuil

Sophie Nadot, PR Univ. Paris-Saclay

Volume horaire total par étudiant : 38 semaines dans l'année à raison de 35h par semaine, soit 9310h

Période

Alternance sur l'année entre les périodes en formation académique.

Mode de contrôle des connaissances

Session 1 et 2 : rapport écrit (coefficient 0,4), soutenance orale (0,3), évaluation par le maître d'apprentissage (coefficient 0,3)

Les consignes sont fournies à part.

Jury : les responsables du parcours et les rapporteurs

ANNEXES

1. URBA

Consignes et critères d'évaluation des exposés

Sujet :

Vous décrirez et développerez un aspect lié aux projets d'aménagement (un sujet qui a attiré votre curiosité et que vous voudriez approfondir). Vous vous appuyerez sur ce que vous avez appris au cours de cette unité d'enseignement et sur des recherches personnelles complémentaires.

Présentation orale par binôme/trinôme d'un sujet de synthèse (15-20 mn + 10 mn questions)

Critères d'évaluation :

- Construction générale cohérente
- Respect des objectifs généraux de l'UE d'urbanisme
- Contenu judicieux - Liens pertinents avec les cours
- Apport constructif notable
- Bonne argumentation
- Expression orale satisfaisante
- Clarté dans les propos
- Équilibre entre les membres du groupe
- Qualité des illustrations

2. PAYS

Consignes et critères d'évaluation de l'UE

Sujet :

Il s'agira de développer via un travail en petits groupes les solutions/scenarii d'aménagement proposés, avec le regard du paysagiste et les outils du paysagiste (croquis, a-conception assistée par ordinateur).

Critères d'évaluation :

Les mêmes que pour URBA

Les grandes lignes d'une étude paysagère

Les enjeux de l'aménagement :

- Reformuler la demande du client
- Décrire le contexte dans lequel s'inscrit le projet en termes de géographie, d'écologie et d'urbanisme
- Identifier les milieux à explorer et définir les enjeux écologiques de la zone géographique dans laquelle s'inscrit le projet

Le plan d'action et la boîte à outils :

Approche écologique du paysage

- Définir un programme en identifiant les enjeux et objectifs d'image du projet et les méthodes de travaux et de gestion à mettre en œuvre
- Cerner les acteurs territoriaux aux différentes échelles de la zone géographique
- Effectuer un diagnostic écologique du site et de la zone environnante en identifiant les impacts sanitaires et environnementaux liés aux plantes exotiques et/ou invasives
- Définir les atouts, contraintes et enjeux du site et de son environnement

Le projet

- Synthétiser les études, les premières orientations et les lignes directrices (accroches paysagères et écologiques)
- Proposer une ligne de conception et des préconisations techniques
- Produire une première proposition d'aménagement : l'esquisse

3. GEST

Détail de l'UE et des interventions

Définition du projet :

Préciser l'intention (enjeux, objectifs, délai) et obtenir les arbitrages et le financement pour définir et planifier les compétences (partenaires et personnes ressources) à mobiliser avant le lancement de la phase étude. Evaluer le coût de réalisation et de maintenance en maîtrisant la notion coût global (financier et environnemental) et les arbitrages techniques et financiers. L'exemple d'une entreprise face aux demandes environnementales nouvelles.

Phase étude :

- Maîtriser le phasage d'une étude, de l'avant-projet sommaire à l'avant-projet puis au projet
- Définir le recours et les rôles de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) et de la maîtrise d'œuvre (loi MOB)
- Analyser et décrire précisément le contexte dans ses tenants environnementaux et socio-économiques, avec l'exemple du domaine de Montauger à Mennecey) et l'exemple de la politique départementale du CD91 en matière d'environnement avec le cas du domaine historique de Méréville.

Phase réalisation :

- Connaître les procédures et le cadre réglementaire pour les commandes et projets de marchés publics et privés. Maîtriser le code des marchés et le phasage dans l'attribution d'un marché (contrats, accord cadre, etc.), la mise en concurrence, la négociation. Savoir répondre à un appel d'offre en prenant en compte les études d'impact. Construire un dossier de consultation des entreprises.
- Contrôler l'exécution des travaux et des prestations (les différentes phases : la préparation, le démarrage, le suivi de chantier et le compte-rendu, la gestion des imprévus et les travaux supplémentaires, la réception des travaux initiale, confortement, parachèvement.
-

Critères d'évaluation : avoir compris les différences notions abordées lors de l'UE (phasage d'un projet, notion de DCE, enjeux environnementaux)

4. PROJ

Consignes et critères d'évaluation de l'UE

Consignes pour l'anglais

Objectif : travailler l'expression écrite et orale en anglais par le biais d'une mise en situation dans le cadre d'un recrutement.

Approche écologique du paysage

Les étudiants reçoivent une sélection d'annonces de jobs au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis, parmi lesquels chacun choisit un poste auquel il veut postuler. Chaque étudiant prépare un CV et une lettre de motivation, et passe un entretien en anglais. Il est demandé à chacun de présenter son parcours et sa motivation pour le job auquel il postule, et il est demandé ensuite de présenter son projet tuteuré à l'aide d'un diaporama, suivi de questions en anglais.

Le travail est réparti de la façon suivante :

- Première phase : travail en autonomie pour produire les documents suivants à partir de la sélection d'annonces : CV, lettre de motivation, diaporama présentant le projet tuteuré amorcé durant l'UE INGS.
- Seconde phase : entretien de recrutement.

Consignes pour la préparation des documents en anglais :

- CV : une page
- Lettre de motivation : 2000 signes au maximum, espaces compris.
- Diaporama : 2-3 diapos, pour une durée de présentation n'excédant pas 5 minutes

Les annonces de job sont communiquées un peu avant.

A noter : le travail réalisé pendant cette session n'est pas directement évalué.

Un résumé en anglais est demandé pour le mémoire d'entreprise. Ce résumé est évalué dans le cadre de ce rendu.

Consignes pour la présentation orale finale du projet tuteuré

Chaque groupe dispose de 20 minutes pour exposer son travail à l'aide d'un diaporama et de tout autre support. Le jury dispose de 15 minutes pour poser des questions.

Grille d'évaluation ci-après

Approche écologique du paysage

M2 Approche écologique du paysage - Master BEE - Université Paris-Saclay/Ecole Du Breuil
Grille d'évaluation de l'oral de projet tuteuré

	Insuffisant	Satisfaisant	Excellent
Attitude durant l'exposé	Pas d'effort pour s'adresser au public, manque de tenue, vocabulaire inapproprié, lecture des notes sans utilisation du diaporama, déséquilibre dans les contributions des orateurs	Expression correcte, effort pour s'adresser au public, utilisation appropriée du diaporama (explication des figures), contribution équilibrée des orateurs	Satisfaisant + aisance à l'oral, dynamisme, fluidité, effort particulier de pédagogie
Diaporama	Diaporama peu fourni, illisible, illustrations inappropriées	Diaporama lisible, en accord avec le discours, illustrations appropriées	Satisfaisant + travail particulier sur l'esthétique et la didactique
Introduction	Introduction peu claire, sans contexte ou qui présente maladroitement la problématique.	Introduction claire qui pose le contexte de l'étude et du site (analyse des différentes échelles du territoire et des acteurs locaux) et qui présente la problématique et les enjeux paysagers et écologiques	Satisfaisant + recul sur le contexte national et international et le territoire local, avec une documentation particulièrement fouillée
Diagnostic du site (dans la mesure du possible compte-tenu de la situation actuelle)	Diagnostic insuffisant ou incomplet	Diagnostic pertinent et approfondi du site, effectué avec les moyens appropriés, avec l'identification détaillée des atouts et contraintes en relation avec le territoire	Satisfaisant + utilisation de moyens allant au-delà de ce qui est attendu
Définition des enjeux	Enjeux mal définis ou mal formulés, non pertinents	Enjeux clairement définis et pertinents en prenant en compte le double aspect écologique et paysager	Satisfaisant + enjeux hiérarchisés dans leur priorité et allant au-delà du site lui-même
Solutions proposées	Manque d'envergure dans les propositions sur les deux aspects paysager et écologique	Plusieurs solutions proposées et argumentées, qui prennent en compte le double aspect paysager et écologique de façon appropriée, au-delà du greenwashing	Satisfaisant + regard critique et projection dans le futur, comparaison avec d'autres études
Conclusion	Conclusion trop légère ou absente	Conclusion qui synthétise les principaux résultats de l'étude en montrant comment les solutions proposées répondent aux attentes des commanditaires	Satisfaisant + ouverture vers des perspectives allant au-delà de l'étude elle-même
Bibliographie	Bibliographie trop succincte et/ou non citée	Bibliographie appropriée et variée (sites webs, ouvrages, articles scientifiques)	Satisfaisant + nombreux articles scientifiques et ouvrages consultés
Réponse aux questions	Participation déséquilibrée aux réponses entre les orateurs, hors-sujet	Participation équilibrée aux réponses entre les orateurs, pertinence des réponses, argumentation appropriée	Satisfaisant + prise de recul sur l'étude, argumentation étayée de comparaisons avec des exemples au niveau national ou international

Fiche RNCP

RNCP34154 - MASTER - Biodiversité, écologie et évolution (fiche nationale)

Active

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 7

Code(s) NSF :

- 118 : Sciences de la vie
- 213 : Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- 113 : Sciences naturelles, biologie-géologie

Formacode(s) :

- 13078 : politique agricole
- 12205 : cartographie
- 12054 : sciences naturelles
- 21007 : recherche agronomique
- 12522 : développement durable

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2024

▼ CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	11004401300040	-	-
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	13002608100013	-	-
UNIVERSITE DE BESANCON - UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE	19251215000363	-	-
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	19691774400019	-	-
INSTITUT AGRO MONTPELLIER - CAMPUS DE MONTPELLIER	13002622200054	-	-
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	13001533200013	-	-
UNIVERSITE PARIS-SACLAY	13002602400054	-	https://www.universite-paris-saclay.fr/
UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	19211237300019	-	-
UNIVERSITE DE RENNES	13003051300019	-	-
AGROCAMPUS OUEST - CAMPUS DE RENNES	13002622200021	-	-
UNIVERSITE DE POITIERS	19860856400375	-	-
UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE	13003061200019	-	-
UNIVERSITE DES ANTILLES	19971585500011	-	-
INSTITUT NATIONAL UNIVERSITAIRE JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION	19811201300018	-	-
UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III	19311384200010	-	-
UNIVERSITE DE LILLE	13002975400012	-	-
MUSEUM NATIONAL D HISTOIRE NATURELLE	18004417400019	-	-
UNIVERSITE DE MONTPELLIER	13002979600013	-	-
UNIVERSITE DE LA REUNION	19974478000016	-	-
UNIVERSITE DE LA GUYANE	13002059700014	-	-
UNIVERSITE D'ANGERS	19490970100303	-	-
UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA (UPVD)	19660437500010	-	-
INSTITUT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTE ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT	13000858400018	-	-
SORBONNE UNIVERSITE	13002338500011	-	-
EC NAT SUP BORDEAUX SCIENCES AGRO	19330203100011	-	-
INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE	19311381800127	-	-
UNIVERSITE DE TOURS	19370800500478	-	-
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO)	19290346600014	-	-
UNIVERSITE DE BORDEAUX	13001835100010	-	-

▼ RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master. Il confère les mêmes droits à tous ses titulaires, quel que soit l'établissement qui l'a délivré.

Le master atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. Le master prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention et est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Les parcours de formation en master tiennent compte de la diversité et des spécificités des publics accueillis en formation initiale et en formation continue.

Activités visées :

- Collecte et traitement d'informations relatives à la structure et au fonctionnement des espaces naturels et/ou des écosystèmes : bibliographiques, enquêtes auprès d'acteurs, inventaires et mesures de terrain, au sein de collectivités territoriales, bureaux d'études en aménagement ou environnement, services de l'Etat, associations de protection de l'environnement ou organismes de recherche.
- Analyse et traitement de données pour établir un diagnostic, dégager des enjeux, élaborer des préconisations ou des plans de gestion de milieux ou de ressources naturelles.
- Rédaction de documents : rapports scientifiques, diagnostic environnemental ou de territoire, études d'impact environnemental, plans de gestion et d'aménagement du territoire, réponses aux appels à projet en biodiversité/ aménagement / développement / environnement, cartes.
- Communication : restitution écrite et orale de travaux suivant les normes du secteur socio-professionnel concerné (milieu académique, acteurs du territoire...), animation de réunions impliquant les acteurs du territoire (élus, associations, services de l'Etat, chambres consulaires...), organisation d'événements promouvant les écosystèmes et espaces naturels sensibles.
- Veille documentaire et réglementaire dans le domaine de la biodiversité et l'environnement.

Compétences attestées :

- Mobiliser une culture générale et pluridisciplinaire sur des cas de référence en écologie et/ou évolution, et l'appliquer à une mission dans le secteur socioprofessionnel
- Collecter ou produire des données, bibliographiques ou de terrain, permettant de décrire un objet
- Concevoir et mettre en œuvre une chaîne d'opérations pour une étude en écologie dans le cadre d'un travail de recherche ou d'une étude d'impact : élaborer un plan expérimental ou un plan d'échantillonnage, tester une hypothèse scientifique, valider un modèle théorique par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux ou aux mesures, apprécier les limites de validité du modèle, identifier les sources d'erreur
- Conceptualiser les conséquences d'un changement d'échelle spatiale et/ou temporelle
- Synthétiser l'état de l'art dans un domaine de la spécialité ; connaître et savoir utiliser les principales sources d'information en exerçant son sens critique
- Identifier et appliquer des outils d'acquisition de données (traitement d'images satellitaires, géomatique) et d'outils d'analyses mathématiques et/ou informatiques aux objets écologiques (statistiques, écriture et étude de modèles mathématiques)
- Mobiliser des compétences élémentaires en programmation notamment pour l'automatisation de tâches en analyses de données
- Appréhender la dimension globale d'un écosystème (structure spatiale et paysagère, occupation du sol, usages, pressions, acteurs, conflits)
- Connaître les acteurs du secteur socio-professionnel et leurs rôles.
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation

- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.

Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Modalités d'évaluation :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

▼ BLOCS DE COMPÉTENCES

RNCP34154BC01 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

RNCP34154BC02 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

RNCP34154BC03 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

RNCP34154BC04 - Appui à la transformation en contexte professionnel

Liste de compétences	Modalités d'évaluation
<ul style="list-style-type: none">- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Les modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence sont définies par chaque certificateur accrédité qui met en œuvre les dispositifs qu'il juge adaptés. Ces modalités peuvent être modulées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

▼ SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI

Secteurs d'activités :

- A : Agriculture, sylviculture et pêche
- E : Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
- O : Administration publique
- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N : activités de services administratifs et de soutien

Type d'emplois accessibles :

- Chargé de mission environnement et développement durable
- Ingénieur géomaticien
- Chargé d'études en biodiversité
- Chargé de mission en écologie
- Chargé d'études en modélisation
- Gestionnaire de site naturel
- Formateur en biologie-écologie

Code(s) ROME :

- H1206 - Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
- M1808 - Information géographique
- K1404 - Mise en oeuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- A1303 - Ingénierie en agriculture et environnement naturel
- K2402 - Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

Références juridiques des réglementations d'activité :

▼ VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à l'entrée en formation :

Le cas échéant, prérequis à la validation de la certification :

Pré-requis distincts pour les blocs de compétences :

Non

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none">- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none">- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X		Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none">- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X

▼ LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Aucune correspondance

▼ BASE LÉGALE

Référence au(x) texte(s) règlementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002 - Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master - Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Agrocampus Ouest, arrêté du : 03/07/2017 Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018 Bordeaux Sciences Agro , arrêté du : 22/07/2016 Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier, arrêté du : 21/05/2015 Institut national polytechnique de Toulouse, arrêté du : 05/04/2016 Institut National Universitaire Champollion, arrêté du : 23/05/2016 Université Claude Bernard - Lyon 1, arrêté du : 28/06/2016 Université d'Angers, arrêté du : 28/09/2017 Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016 Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017 Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017 Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017 Université de Guyane, arrêté du : 29/06/2017 Université de la Réunion, arrêté du : 24/07/2015 Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015 Université de Montpellier, arrêté du : 05/02/2018 Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du : 06/11/2017 Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018 Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018 Université des Antilles, arrêté du : 02/10/2017 Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016 Université Paris-Saclay, arrêté du : 10/07/2015 Université Paul Sabatier - Toulouse 3, arrêté du : 01/06/2016 Université Rennes 1, arrêté du : 23/06/2017 Université Toulouse 1 Capitole, arrêté du : 23/05/2016 VetAgro Sup, arrêté du : 25/07/2016 Museum national d'histoire naturelle, arrêté du 13/05/2019 Sorbonne université, arrêté du : 26/07/2019

Date de publication de la fiche	28-08-2019
Date de début des parcours certifiants	01-09-2019
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2024

▼ POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

http://www.agrocampus-ouest.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
http://univ-amu.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.agro-bordeaux.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
www.montpellier-supagro.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
www.inp-toulouse.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.univ-jfc.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.univ-lyon1.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
http://www.univ-angers.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.u-bordeaux.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
http://u-bourgogne.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.univ-brest.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
http://www.univ-fcomte.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.univ-guyane.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
http://www.univ-reunion.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.univ-lille.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.umontpellier.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.univ-perp.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
http://www.univ-poitiers.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.univ-tours.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
http://www.univ-ag.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.univ-grenoble-alpes.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.universite-paris-saclay.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
http://www.univ-tlse3.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
https://www.univ-rennes1.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
http://www.ut-capitole.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution
www.vetagro-sup.fr/master/Biodiversite_ecologie_et_evolution

Liste complète des organismes préparant à la certification

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation